



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
106 chemin Lac-Sainte-Marie, C.P. 97
Lac-Sainte-Marie, Québec, J0X 1Z0
Téléphone : 819-467-5437
Télécopieur : 819-467-3691
municipalite@lac-sainte-marie.com
www.lac-sainte-marie.com



GARAGE ET REMISE – INFORMATION GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents généraux à soumettre pour formuler une demande de permis pour la construction d'un **Garage**, d'une **Remise** ou autre bâtiment secondaire.

Notez qu'il se peut que l'Inspecteur vous demande d'autres documents pour compléter son analyse.

Votre adresse courriel est très importante pour accélérer le traitement de vos demandes de permis

Toute demande de permis doit être accompagnée des documents suivants:

- Si vous êtes plusieurs propriétaires une lettre d'autorisation (de procuration) des autres copropriétaires incluant les coordonnées de tous les propriétaires est obligatoire pour faire une demande de permis.
- Plan d'implantation exécuté par un arpenteur-géomètre indiquant, les dimensions de la construction, les limites du terrain, le numéro d'identification cadastrale, les constructions existantes, l'emplacement projeté de la construction et ses marges de recul des constructions existantes, des limites de propriété et des cours d'eau (bande de protection riveraine) ainsi que les servitudes et accès et toutes autres informations pertinentes.

** Dans le cas d'une demande de permis portant sur un bâtiment ou une construction secondaire dont la ou les fondations ont un caractère permanent au sol, mais que le propriétaire détient un certificat de localisation à jour, le positionnement du nouveau bâtiment peut se faire à même ce plan si le bâtiment à implanter est à plus de 3m de toutes les marges minimales à respecter. Ce plan ou croquis devra être signé et daté par le requérant lors du dépôt de la demande.*

** Dans le cas d'une demande de permis portant sur un bâtiment ou une construction secondaire dont la ou les fondations ont un caractère non permanent au sol, la demande de permis doit être accompagnée d'un plan ou croquis d'implantation démontrant les éléments mentionnés précédemment avec le plus de précision possible et une propreté acceptable. Ce plan ou croquis devra être signé et daté par le requérant lors du dépôt de la demande.*

- Plan détaillé de construction à l'échelle incluant tous les côtés de la construction, les plans de l'aménagement intérieur du ou des étages, le nombre de chambres à coucher s'il y a lieu, les dimensions de l'empreinte au sol, la hauteur totale, la hauteur maximale des murs, la pente du toit et le type de fondation.
- Évaluation du coût projeté des travaux et de la date projetée du début et de la fin des travaux de construction.
- Fournir le nom complet, les coordonnées, le courriel et le no. de licence RBQ (Régie du bâtiment du Québec) de l'entrepreneur le cas échéant.
- **Pour tarifs voir tableau de tarification des permis et certificats en vigueur.**

NOTE IMPORTANTE

Les frais du permis, les dépôts de garantie ainsi que toutes les taxes et tarifications municipales exigibles à l'égard des immeubles faisant l'objet du permis devront être acquittés en totalité avant de recevoir le permis de l'officier responsable.

Veillez noter qu'il est interdit de commencer les travaux avant que ne soit émis le permis